



Roger Folmer

Les abus sexuels des enfants au Luxembourg

Rompre le silence

Abus sexuel est en soi un terme inadéquat. Il laisse sous-entendre qu'il y a un bon et un mauvais usage des enfants, comme.... d'objets. Or, l'enfant n'est pas un objet, mais dès sa naissance un petit être humain avec ses besoins et ses droits bien précis, en particulier celui à l'intégrité corporelle. - Mais à défaut de mieux nous allons utiliser ce terme, tout en gardant à l'esprit qu'il est loin d'être idéal et quelque peu significatif de notre société de consommation.

D'aucuns pensent que les abus sexuels d'enfants n'existent pas au Luxembourg. Pas chez nous! Qu'ils se détrompent. Ce n'est pas parce que les faits sont rarement portés à la connaissance du grand public qu'ils n'existeraient pas. En cette matière nous ne sommes pas mieux lotis qu'à l'étranger.

Quelques précisions statistiques d'abord: du point de vue international on estime qu'une fille sur quatre et un garçon sur 8 sont victimes d'abus sexuels avant 18 ans.

1 fille sur 25 et 1 garçon sur 33 déclarent avoir été violés.

1 agresseur sur 4 est un membre de la famille.

8 fois sur 10 l'enfant est victime d'abus sexuels répétés, parfois pendant des années.

En Allemagne chaque année 300.000 enfants, dont 25.000 petits garçons sont sexuellement abusés, que ce soit sous forme d'attouchements ou de diverses manipulations exigées ou pratiquées sur le corps de l'enfant. Et au maximum un enfant sur 20 dépose plainte.

Souvent plusieurs enfants sont victimes dans une famille, plusieurs soeurs, mais aussi des frères. Souvent les parents abusants ont été eux-mêmes victimes d'abus sexuels pendant leur propre enfance.

Comme dans les autres pays nous ne pouvons qu'estimer le nombre d'abus sexuels et prendre en compte

ceux qui viennent nous consulter pour de tels problèmes.

Or, les chiffres d'enfants abusés qui viennent au Planning Familial sont éloquentes: de 1984 avec 30 viols, dont 11 mineurs et 4 incestes, nous sommes passés en 1990 à 129 viols dont 105 mineurs (parmi eux pour la première fois le chiffre de 13 garçons) et 59 incestes.

Jusqu'au 31.8.91 nous avons noté 115 cas de viols parmi lesquels 84 mineurs (dont 14 garçons) et 49 incestes.

Les enfants concernés peuvent être des bébés de 6 mois aussi bien que de jeunes enfants et des adolescents.

Les familles concernées relèvent de toutes les couches sociales et sont à 80% luxembourgeoises. Il faut relever que dans les milieux aisés il est encore plus difficile pour un enfant d'appeler à l'aide, l'incompréhension et le scandale qu'elle, il, risque de causer étant jugés plus intolérables.

De ces chiffres réels, mais relevés uniquement dans les centres de Planning Familial il faut retenir que pour chaque cas il y en a au moins 4 qui se tairont. Conclusion concrète: dans un groupe de dix adolescents venus dans un centre pour information et éducation sexuelle il y en aura 1 à 2 qui auront subi ou subissent encore des abus sexuels. Il est donc utile de mentionner ces réalités pour que l'enfant sache qu'elle /il peut en parler.

Une question se pose: l'abus sexuel et l'inceste seraient-ils des phénomènes récents? N'existaient-ils pas autrefois?

Il est évident que l'abus sexuel et en particulier l'inceste ont existé de tous les temps. La seule différence, c'est qu'on n'en parlait pas. Qui aurait osé accuser un père, un grand-père, un oncle, un frère ou un cousin à l'époque? Et qui aurait écouté et plus encore cru les victimes? C'est en partie grâce à l'émancipation des femmes que le silence a été peu à peu rompu, que des victimes ont brisé la loi du silence. Et puis le discours officiel dans les pays industrialisés s'ouvrait de plus en plus aux réalités et problèmes de la vie sexuelle. Mais cela n'a pas eu que des effets positifs. Sous prétexte de libération sexuelle des enfants de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes "travaillent" maintenant dans la prostitution et la pornographie. Le commerce d'enfants en est devenu presque banal et peu de gouvernements réagissent d'une manière efficace contre ces pratiques.

D'ailleurs les dénoncer revient déjà à vous faire taxer de vieux navet réactionnaire et borné!

Comment reconnaître un abus sexuel?

Il est rare qu'un enfant parle tout de suite ou parle tout court de ce qui lui est arrivé. Comment et à qui le dirait-il?

La plupart des faits se passent dans les familles et les auteurs sont souvent très proches de l'enfant. Dans

tous les cas l'agresseur impose à l'enfant le secret: "Si tu le dis à quelqu'un, ta mère sera fâchée avec toi, ou elle tombera malade ou risquera de mourir, ou j'irai en prison et c'est tout de ta faute." L'enfant se croit seul coupable, craint des punitions. Et puis "c'est seulement à de méchants enfants que de telles choses arrivent"...

Mais même si l'enfant ne parle pas avec des mots, son corps et ses comportements peuvent être très expressifs:

nausées, vomissements, sentiments de dégoût, angoisses, insomnies, baisse brutale des résultats scolaires sans raison apparente, dépression, "absences" boulimie ou anorexie, solitude, repli sur soi, tentative de suicide quelque-fois. Chez des adolescents des épisodes d'abus d'alcool et de médicaments peuvent survenir. D'autres fois c'est l'agitation continuelle, l'agression d'autres enfants ou des instituteurs, le langage ordurier, les gestes obscènes qui attirent l'attention.

Bien sûr, un enfant peut avoir d'autres raisons de développer un comportement asocial ou dépressif. Mais nous avons si longtemps négligé la possibilité d'un abus sexuel que nous devrions au moins le garder à l'esprit.

Que faire?

Prendre son temps et écouter l'enfant dans son langage d'enfant. Car une des difficultés pour l'enfant consiste dans le fait qu'il ne dispose pas encore "des mots pour le dire". Mettre l'enfant en confiance, c'est aussi garder notre calme d'adulte. C'est vite dit, mais c'est indispensable. Car nous n'arrangerons rien en laissant libre cours à notre colère ou notre révolte. De plus, l'enfant a peut-être encore des liens avec son abuseur. Malgré le mal qu'il lui a fait, il peut encore l'aimer. Donc, ne coupons pas les ponts à priori. Ecouter l'enfant dans une situation si difficile pour lui, c'est d'abord le respecter, tenir compte de son avis et de sa collaboration pour envisager des solutions.

Exemple: L'enfant a-t-il dans sa famille un ou une parente en qui il a grande confiance? Permet-il que nous contactions cette personne? Ou peut-il le faire lui-même et revenir nous voir avec cette personne?

Le premier but de toute intervention est évidemment de faire cesser l'abus aussi vite que possible. L'enfant d'âge scolaire a déjà développé toute une série de stratégies de défenses. Il faut apprendre à les connaître et l'aider à les renforcer.

Dans les cas où l'enfant est sans défense, il faudra bien faire appel aux autorités judiciaires. Mais non sans lui avoir expliqué ce qui va se passer: interrogatoires répétés, confrontation avec l'agresseur, puis placement éventuel dans un foyer. L'enfant a le droit de savoir. Il a aussi le droit à un soutien compétent et continu, comme c'est prévu dans la Convention des Droits de l'Enfant, c'est-à-dire à une assistance judiciaire.

Il n'existe pas de solution unique et valable dans tous les cas. Chaque enfant est unique, chaque situation particulière. Il faudra donc décider au cas par cas,

Il est évident que l'abus sexuel et en particulier l'inceste ont existé de tous les temps. La seule différence, c'est qu'on n'en parlait pas. C'est en partie grâce à l'émancipation des femmes que le silence a été peu à peu rompu, que des victimes ont brisé la loi du silence.

mais toujours avec l'accord de l'enfant. Il faut prendre son temps pour cela. Respecter son choix, c'est aussi lui communiquer le respect que nous avons de sa personne. C'est ce qui lui a le plus fait défaut jusque-là.

Optimisme malgré tout

Chaque enfant dispose de forces propres à survivre. Notre travail consiste aussi à découvrir ces forces ensemble avec lui et lui en faire prendre conscience. Nous avons vu de nombreux enfants vivant dans les conditions épouvantables. Néanmoins nous avons assisté aussi à des revirements spectaculaires. Une enfant s'est développée d'une façon si positive qu'elle a été mise dans une classe supérieure dans son école. - Une autre petite fille vue à l'âge de 8 ans,

alors qu'elle venait de révéler les abus sexuels dont elle avait été victime pendant 4 ans de la part d'un parent, est devenue une jeune fille solide, bien dans sa peau et qui gère maintenant sa vie avec assurance et détermination. Il y a d'autres exemples encourageants.

Plus un enfant peut parler tôt à quelqu'un qui a sa confiance et qui le respecte, mieux il saura mobiliser ses forces actives de survie et.... aider d'autres enfants dans la même situation.

Sortir l'abus sexuel du silence et du tabou, c'est faire oeuvre de vie et c'est profondément gratifiant, non seulement pour les victimes, mais aussi pour leurs confidents.

Dr. M.P. Molitor-Peffer, Planning Familial